



PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT DES LIENS FAMILIAUX

Si vous recherchez un membre de votre famille et avez épuisé toutes les ressources à votre disposition, la Croix-Rouge peut vous aider.

Grâce à un réseau qui comprend les diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Croix-Rouge canadienne s'efforce de rétablir le contact entre les membres des familles séparés par des conflits, des catastrophes naturelles ou des mouvements migratoires. Les personnes habitant à l'étranger peuvent également soumettre une demande de recherche pour retrouver un membre de leur famille si elles croient que cette personne se trouve au Canada.

Les demandes de recherche

Quand un être cher disparaît ou que les membres d'une famille sont séparés par un conflit, une catastrophe ou un mouvement migratoire, la Croix-Rouge canadienne peut aider les familles à soumettre une demande de recherche.

Les demandes de recherche sont acceptées en fonction :

- les spécificités du pays
- du type de lien familial
- des raisons pour lesquelles le contact a été perdu
- de l'information disponible pour effectuer une recherche
- des renseignements déjà obtenus par le demandeur au cours de ses propres recherches

Messages Croix-Rouge

Lorsque les membres d'une famille ont perdu contact et qu'ils ne sont plus en mesure de communiquer à l'aide des moyens traditionnels, la Croix-Rouge offre un service qui les aide à rester en contact. Les Messages Croix-Rouge sont des lettres personnelles qui peuvent être censurées par les autorités avant d'être remises à leurs destinataires, mais elles permettent aux familles de communiquer et de savoir que leurs proches sont en vie. Les messages peuvent également être envoyés à des personnes blessées dans un conflit armé, à des détenus et à des prisonniers de guerre.

Certificats de détention

Si une personne est détenue dans son pays d'origine et a reçu la visite du Comité international de la CICR peut obtenir une copie du certificat de détention au nom du détenu.

Important

La Croix-Rouge canadienne ne peut intervenir de quelque façon que ce soit dans le processus d'immigration (p. ex. sous forme d'appels téléphoniques, de lettres, etc.) Toutes les demandes liées au processus d'immigration doivent être envoyées à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Renseignements

familylinks@redcross.ca

ATLANTIQUE, QUÉBEC, ALBERTA : 1 800 363-7305, p.3622909

ONTARIO, MANITOBA, SASKATCHEWAN, COLOMBIE-BRITANNIQUE : 1 866 399-8412, p. 4802214